

Janvier
Février 2021 - N°6

1. **PARCOURSUP**
20 janvier 2021: S'INSCRIRE
ET FORMULER SES VŒUX
2. **EUROGUIDANCE**
VISIOCONFÉRENCES 2021
3. **DEVENIR**
SAPEUR-POMPIER

2021
bonne
année!



ACCUEIL CIO

L'équipe du CIO vous accueille
UNIQUEMENT sur RDV
et continue d'assurer des permanences
afin de répondre à vos questions sur l'orien-
tation, l'affectation, Parcoursup, les dos-
siers spécifiques en cours...

Contact : **02.99.71.15.10**
ou **cio.redon@ac-rennes.fr**
Pour un rendez-vous précisez vos coordonnées:
nom, prénom, mail et numéro de téléphone

HORAIRE CIO

PERMANENCES au CIO UNIQUEMENT SUR RDV

PERIODE SCOLAIRE :

Lundi : 9h à 12h (accueil télépho-
nique) 13h30 à 17h

Mardi, jeudi et vendredi :
9h à 12h - 13h30 à 17h

Mercredi :
9h à 12h - 13h30 à 17h30

PERMANENCES VACANCES D'HIVER

Du 22 février au 5 mars 2021

DU LUNDI AU VENDREDI

9h à 12h - 13h30 à 17h

JOURNÉES
PORTES
OUVERTES

CONSULTEZ LA RUBRIQUE
SUR NOTRE SITE

<http://cio-redon.e-monsite.com/>

LA @ DU CIO de REDON AUX FAMILLES

centre
information
orientation
académie
Rennes
Éducation
nationale

1. **parcoursup** Entrez dans l'enseignement supérieur

20 JANVIER 2021 : ouverture de la plate-forme pour s'inscrire et formuler ses vœux.

Accès à plus de 17 000 formations. Pour chacune d'entre elles, vous disposez d'une fiche de présentation avec des informations essentielles pour vous aider à faire vos choix tels que le programme de la formation, les connaissances et compétences attendues, les critères généraux d'examen des vœux, les dates des journées portes ouvertes, des contacts utiles, les débouchés professionnels... En complément vous trouvez également dans la plupart de ces fiches une rubrique « Bac 2021 » comportant des informations sur les parcours au lycée recommandés par les formations pour réussir pleinement dans vos études supérieures.

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=bac2021>

RAPPEL : Terminales 2020-2021



NOUVELLES FORMATIONS PROPOSÉES SUR LA PLATEFORME :

- Des **parcours préparatoires au professorat des écoles PPPE** destinés aux étudiants qui souhaitent devenir professeur des écoles.
- La nouvelle voie d'accès aux Ecoles Nationales Vétérinaires ENV, ouverte aux élèves de terminale (160 places en 2021), intitulée « **Première Année Commune aux Ecoles Nationales Vétérinaires** » <https://concours-veto-postbac.fr/>
- Deux nouvelles voies en classe préparatoire :
[Classe préparatoire scientifique pluridisciplinaire Mathématiques, Physique, Ingénierie et Informatique \(MP21\)](#)
[Classe préparatoire Economique et Commerciale voie générale \(ECG\)](#).
- La plateforme PARCOURSUP intégrera les **BUT** Bachelors Universitaires Technologiques (qui remplacent les DUT et proposent un cursus intégré de 3 ans pour atteindre le grade de licence avec 24 spécialités qui restent inchangées)



2. EUROGUIDANCE

LES DIFFÉRENTES FORMES DE MOBILITÉ

Quelques soient l'âge et les motivations pour effectuer une mobilité à l'étranger, des solutions existent. De la mobilité pour les études à celles en volontariat en passant par les jobs ou les cours de langues, elles sont présentées pour la plupart dans les chapitres suivants.

CALENDRIER

VISIOCONFÉRENCES 2021

FUN MOOC Se former en liberté

« **FUN-MOOC** » est la plateforme de France Université Numérique, un établissement public qui diffuse les cours en ligne des établissements supérieurs français, universités et grandes écoles.

C'est un service gratuit qui ne nécessite qu'une inscription pour accéder aux cours. pour des cours en ligne, gratuits et ouverts à tous.

LES MERCREDIS DE L'APPRENTISSAGE

chaque **mercredi du 20 janvier au 30 juin 2021, de 13h30 à 17h30**, sur inscription

[Je m'inscris](#)

**FACULTÉ
DES MÉTIERS**
FOUGÈRES | RENNES | ST-MALO

Décembre, le ministère du Travail lance la plateforme

« **1 jeune 1 solution** ».

Destinée aux jeunes de moins de 26 ans, ce nouvel outil facilite les recherches d'emploi, de formation ou de mission.

3. ZOOM



DEVENIR SAPEUR-POMPIER

Source : sapeurs-pompiers de France 2021



SAPEUR- POMPIER VOLONTAIRE

REPRESENTE **79%** DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

PRINCIPALES CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Cet engagement citoyen est librement consenti et ouvert à tous. Cependant, il est régi par quelques conditions, précisées par le décret relatif aux sapeurs-pompiers volontaires :

- Avoir 16 ans au moins avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs (âge minimum de 21 ans pour être officier)
- Résider légalement en France
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national
- Jouir de ses droits civiques
- Absence de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions

[Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique](#) adaptées et correspondantes aux missions effectivement confiées

Conditions	Formation	Disponibilité
<ul style="list-style-type: none">• Avoir entre 16 et 60 ans• Aptitude physique et médicale	Une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans	6 interventions par mois en moyenne

OBLIGATIONS RELATIVES À L'ENGAGEMENT SAPEUR-POMPIER

Les sapeurs-pompiers volontaires sont engagés pour une période de cinq ans, tacitement reconduite, en principe au grade de sapeur. La première année constitue une année probatoire.

L'activité de sapeur-pompier volontaire s'exerce avec obéissance, discrétion et responsabilité, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et notamment de la [Charte nationale du sapeur-pompier volontaire](#).

Le renouvellement de l'engagement est subordonné à la vérification périodique des conditions d'aptitude physique et médicale.

Tout sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une formation initiale à la suite de son engagement, adaptée aux missions exercées dans son centre de secours, puis d'une formation continue et de perfectionnement tout au long de sa carrière.

Par ailleurs, ces [règles générales sont soumises à quelques exceptions](#) (âge, engagement simultané dans deux centres de secours, militaires, élus...)

Pour accéder au grade de lieutenant, les candidats doivent justifier d'un diplôme au moins de niveau II, soit Bac+3.

Pour accéder au grade de capitaine, il convient de détenir un diplôme de niveau I, soit un Bac+5.

Pour les sapeurs-pompiers volontaires du SSSM : détenir le diplôme de médecin, de pharmacien, d'infirmier, de vétérinaire ou de psychologue et être inscrit à l'ordre correspondant défini par le code de la santé publique. Engagement des étudiants en médecine admis en 2e année du 2e cycle (soit la 4e année) ou admis au 3e cycle (soit la 7e année) pour participer aux activités du service.

> [Loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique d'un poste vacant](#)

FORMATION

Le sapeur-pompier volontaire bénéficie d'une **formation initiale** ainsi que d'une **formation continue** et de perfectionnement.

FORMATION INITIALE

La formation initiale du sapeur-pompier volontaire comprend une **période probatoire** et est dispensée sur **une trentaine de jours répartis sur 1 à 3 ans**. Elle est adaptée aux missions confiées et nécessaire à leur accomplissement. En attendant son acquisition, le sapeur-pompier volontaire peut intervenir sur des opérations au fur et à mesure de l'assimilation des unités de valeur.

Il peut être engagé en tant que **sapeur-pompier volontaire apprenant** dès son recrutement, à partir du moment où il a reçu une formation aux règles de sécurité individuelle et collective sur intervention.

La période probatoire prend fin dès l'acquisition de la formation initiale. Elle est prise en compte dans la détermination de l'ancienneté du sapeur-pompier volontaire, en particulier pour ses droits à l'avancement.

<https://www.pompiers.fr/grand-public/devenir-sapeur-pompier/devenir-sapeur-pompier-volontaire-spv>

FORMATION CONTINUE

La formation continue et de perfectionnement vise à maintenir les compétences du sapeur-pompier volontaire, l'adapter aux fonctions, ainsi que lui faire acquérir puis entretenir des spécialités. Le contenu, les modalités d'organisation, les épreuves et la liste des organismes agréés pour dispenser la formation sont fixés par un arrêté ministériel de la sécurité civile. [ICI](#)

SAPEUR- POMPIER PROFESSIONNEL

REPRESENTE

16%

DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

CATÉGORIES DE CONCOURS

MODALITÉS ET LISTE DES CONCOURS DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL NON-OFFICIER (SPPNO)	
SAPEUR / SANS CONCOURS :	CAPORAL / AVEC CONCOURS :
ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV), jeunes sapeurs-pompiers (JSP), volontaires civils de sécurité civile, SP auxiliaires, SP militaires (BSPP, BMPM, UIISC).	CONCOURS EXTERNE : toute personne répondant aux modalités générales
Conditions de recevabilité des candidatures : 3 ans d'ancienneté et formation initiale validée	CONCOURS INTERNE : ouvert aux sapeurs-pompiers volontaires (SPV), JSP, volontaires civils de sécurité civile, SP auxiliaires, SP militaires (BSPP, BMPM, UIISC)
	Conditions de recevabilité des candidatures : 3 ans d'ancienneté et formation initiale validée
SAPEUR-POMPIER PROFESSIONNEL OFFICIER (SPPO)	
LIEUTENANT 1ÈRE CLASSE / AVEC CONCOURS :	CAPITAINE / AVEC CONCOURS :
toute personne répondant aux modalités générales et titulaire d'un diplôme de niveau BAC+2	toute personne répondant aux modalités générales et titulaire d'un diplôme de niveau BAC+3

MODALITÉS GÉNÉRALES

D'ACCÈS À LA PROFESSION

APTITUDE MÉDICALE

Le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires (SPV) ou sapeurs-pompiers professionnels (SPP) est soumis à des conditions d'aptitude médicale, liées aux particularités d'emploi des sapeurs-pompiers dans leurs interventions et missions de secours.

[Conditions d'aptitude médicale pour devenir sapeur-pompier \(SPP & SPV\)](#)

En plus des conditions d'aptitude médicale, d'autres conditions d'accès à la profession sont à prendre en compte :

- avoir au moins 18 ans
- être de nationalité française (ou ressortissant européen sous certaines conditions) et jouir de ses droits civiques
- être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (ex : brevet des collèges)
- inscription sur une liste d'aptitude en vue de la recherche d'un poste vacant
- formation initiale après recrutement

[Epreuves physiques et sportives au concours de sapeur-pompier professionnel](#)

Les avis de postes disponibles et d'emplois de SPP se trouvent sur le site du ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Metiers-et-concours/Vacances-de-postes-et-d-emplois-de-sapeurs-pompiers ou sur le portail de l'emploi dans la fonction publique territoriale : www.emploi-territorial.fr.

SAPEUR- POMPIER MILITAIRE

REPRÉSENTE

5%

DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

Marseille (BMPM).

Les 8.600 sapeurs-pompiers de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et les 2.400 sapeurs-pompiers du Bataillon de marins pompiers de Marseille (BMPM) sont des sapeurs-pompiers militaires. Sans oublier les unités militaires de la sécurité civile (UIISC). Leur organisation et leurs méthodes de recrutement leurs sont propres.

BSPP

La Brigade de sapeurs-pompiers de Paris recrute tous les mois

Recrutement de sapeurs-pompiers âgés de 18 à 25 ans pour intégrer la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur www.pompiers.fr

Site web : www.pompiersparis.fr

Méthodes de recrutement : www.pompiersparis.fr/recrutement

Facebook : www.facebook.com/pompiersParis

Twitter : [@PompiersParis](https://twitter.com/PompiersParis)

CONDITIONS D'ADMISSIONS:

- Nationalité française
- Avoir entre 18 et 25 ans (28 ans pour les spécialistes et ultérieurs)
- Casier judiciaire vierge
- Très bonne condition physique
- Etre titulaire du permis B
- Titulaire du brevet des collèges au minima

BMPM

Les marins pompiers de Marseille (BMPM)

intègrent une unité militaire de la marine nationale.

Pour tout savoir sur le processus de recrutement, le parcours professionnel, les contrats et la formation, consulter le site web des [marins pompiers de Marseille](http://marins.pompiers.de-marseille.fr)

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIONS:

- Nationalité française, jouir de vos **droits civiques** et être de **bonne moralité**.
- Avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté**
- Etre reconnu(e) apte physiquement : avoir la **taille minimale** de 1 m 50 pour le personnel féminin et de 1 m 54 pour le personnel masculin, une **acuité visuelle** ainsi qu'une condition physique conforme à l'exercice de la profession.
- **Savoir nager**

UIISC

UNITÉS MILITAIRES DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Les **unités d'instruction et d'intervention de la Sécurité civile (UIISC)** interviennent lors de crises majeures à la demande des préfets. Ces spécialistes des catastrophes naturelles et technologiques sont des militaires affectés au sein du ministère de l'intérieur. Trois unités en France: **Nogent-le-Rotrou, Briognes et Corte**. consulter le site web <https://uiisc1.fr/>

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIONS:

- Nationalité française,
 - Casier judiciaire vierge,
 - 18 ans révolus et moins de 26 ans
 - Etre titulaire d'un BEPC, d'un BEP et d'un CAP, peu importe la spécialité
- Contrats de 1 à 5 ans renouvelables.